

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2020

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du syndicat mixte Autolib'Vélib' Métropole**

Rapporteur : M. le maire

Dans la poursuite des actions déjà engagées en faveur des déplacements durables, la ville de Sceaux a adhéré au syndicat mixte Autolib' par délibération du 26 mars 2009 et au Syndicat d'Études Vélib' Métropole par délibération du 17 décembre 2015.

En novembre 2016, l'objet du syndicat Autolib' a été modifié pour intégrer la compétence de location de vélos en libre service. Ainsi, le nouveau syndicat a vocation à gérer pour le compte des collectivités membres la location en libre service de véhicules électriques et de vélos.

Le contrat actuel Vélib' I est venue à échéance en 2017 et un nouveau cadre géographique et un nouveau modèle ont été définis.

La ville de Sceaux a bénéficié de stations Vélib' en 2018 suite à son adhésion à la compétence optionnelle « Vélib' » du syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner ses représentants au sein du syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole.